

leur pain. Il faut reconnaître cependant, qu'une certaine quantité de poisson doit s'échapper, sans quoi l'industrie de la pêche n'aura pas d'avenir.

Le ministère des Pêches a au moins trois comités consultatifs sur la côte ouest. Il y a un comité consultatif dans le nord, un autre comité est rattaché à la Commission du saumon sockeye, qui est une commission internationale, et un troisième comité consultatif est rattaché à la commission de la pêche dans le Fraser. Pour le moment, ces trois comités ne publient pas les résultats de leurs études. Les recommandations qu'ils font au ministère ne sont habituellement pas publiées dans la presse. Les rapports ne sont ni publiés ni distribués aux pêcheurs, à moins que ce ne soit dans l'organe du syndicat des pêcheurs. Les pêcheurs, et surtout les senneurs, ne sont pas nécessairement tous membres de ce syndicat.

Je voudrais une fois de plus insister sur les aspects extrêmement positifs du programme de mise en valeur. Il ne faut toutefois pas se contenter d'insister sur la gravité des problèmes qui se posent pour le moment dans le domaine de la pêche du saumon en Colombie-Britannique; il faut aussi essayer d'obtenir la collaboration des groupements intéressés et veiller à ce que les gens de ce secteur soient tenus régulièrement au courant du nombre de prises, des quantités de poissons non capturés, des quantités de poissons capturés par les autochtones—c'est leur droit—et à ce que tous ces renseignements soient largement diffusés dans le public afin de répartir équitablement les fruits de cette ressource entre les gens qui en ont fait leur gagne-pain.

Comme ils arrivent après toutes les autres catégories de pêcheurs et comme ils ne pourront peut-être pas devenir aussi hautement mécanisés que les autres puisqu'ils pêchent en rivière, les gens qui pêchent au filet maillant et qui forment la majorité des pêcheurs que je représente estiment présentement que ce sont toujours eux qui doivent payer pour les excès des autres quand on impose la fermeture prématurée de la saison de pêche. Ils estiment également qu'il n'y a pas suffisamment d'agents d'inspection des pêches ni d'agents de protection de l'habitat pour veiller à ce que leurs droits soient protégés et que le poisson qui échappe à leurs filets et se dirige vers les frayères y donne un bon rendement une fois arrivé. Cela résulte du manque d'investissement dans des méthodes appropriées de gestion et de protection des frayères.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir permis d'intervenir brièvement dans le débat. En ce qui concerne mon parti, nous sommes disposés à adopter le bill à cette étape-ci de son étude.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat de ce projet de loi, mais j'aimerais faire une petite observation. Je serai bref afin que nous puissions adopter ce projet de loi avant 5 heures. Je veux donner un aperçu de la situation de l'industrie de la pêche sur la côte ouest. Comme le député de Mission-Port Moody (M. Rose) l'a indiqué, quelques-unes des

Opérations de pêches—Loi

méthodes de réglementation du ministère des Pêches gênent les pêcheurs.

Cependant, un autre aspect doit à mon avis être porté à l'attention de la Chambre; il s'agit du fusionnement des grandes sociétés en monopole qui prive les pêcheurs de leur autonomie. Les pêcheurs sont par nature des hommes d'affaires autonomes. Lorsque B.C. Packers a acheté la Canadian Fish Company, la Colombie-Britannique n'a plus eu qu'une seule société avec laquelle les pêcheurs pouvaient traiter. Cela signifie que les pêcheurs sont à jamais liés à cette seule société. Un pareil état de choses nuit énormément à l'industrie de la pêche de cette province.

Deuxièmement, il y avait des pêcheurs qui n'aimaient pas traiter avec la B.C. Packers et qui sont allés le faire avec la Canadian Fish Company. Maintenant que la première a acheté la seconde, les pêcheurs n'ont plus du tout le choix. Le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) et son secrétaire parlementaire devraient étudier la situation, car il ne sert de rien d'adopter un projet de loi comme celui-ci, qui prévoit l'extension des pouvoirs d'emprunt et de financement des pêcheurs, si ceux-ci n'ont plus personne avec qui traiter une fois qu'ils ont à nouveau hypothéqué leur bateau.

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de parler, même brièvement, en faveur du bill C-28. Le débat a été fort intéressant. J'ai écouté avec une profonde attention, tous les députés qui ont parlé aujourd'hui et hier, et je dois dire qu'ils ont fait valoir de nombreux arguments très intéressants. Cependant, beaucoup de leurs observations étaient à caractère général et n'avaient qu'un rapport très lointain avec le bill lui-même.

Ce bill tend à accroître le pouvoir d'emprunt de \$75,000 à \$150,000 aux fins de la construction ou de la remise en état de navires. Il est certain que les députés qui ont participé au débat avaient des opinions très différentes sur les avantages et désavantages de ce bill pour les pêcheurs. Il se peut qu'on en ait mal compris l'objet, mais puisque le bill sera renvoyé au comité, beaucoup des questions posées recevront une réponse.

Un député a prétendu, je crois, que le bill pourrait favoriser la concentration de l'industrie de la pêche entre les mains des grandes sociétés. Étant donné les sommes impliquées, je crois plutôt qu'il aura l'effet contraire parce que son objet est précisément d'aider les petits pêcheurs autonomes. Je n'ai pas grand-chose à ajouter sauf peut-être que nous allons le renvoyer au comité.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.)

● (1700)

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion (documents).